



## MAIRIE de CONQUEREUIL

**PROCES-VERBAL**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**9 janvier 2024**

**Le 9 janvier 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 29 décembre 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – Mme BENARD Sylvie – M. VINOUE Philippe – M. BOUJU Joseph – Mme MOUSSEAU Madara – M. SALMON Sébastien – M. BEUPERIN Jean – M. CHAUSSEE Lucien – M. CHAUVIN François – Mme BIGNON Sylvie – Mme MAISONNEUVE Agnès.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme CLERET Christelle – Mme DELETANG Fabienne – M. FORTUN Luc  
donne pouvoir à M. BEUPERIN Jean.

**Secrétaire de séance** : M. VINOUE Philippe

Décision(s) prise(s) au titre de la délégation :

**1) ZAER zones d'accélération des énergies renouvelables – loi APER :  
présentation et modalités de concertation,**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public avant d'être transmise au référent préfectoral.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- Mettre à disposition du public les pièces le plan permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergie renouvelable et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 15 au 31 janvier 2024 de 8h30 à 12h00 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

**Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **De fixer les modalités de la concertation avec la population, du 15 au 31 janvier 2024 de 8h30 à 12h00 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et le samedi avec une permanence de 10h00 à 12h00.**

---

## **2) Convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale,**

Depuis 2008 l'agence postale communale est implantée à la mairie offrant aux administrés la possibilité de faire des dépôts et retraits de colis, l'affranchissement et le retrait d'espèces sur des comptes « banque postale ». Ce service est ouvert le matin uniquement.

Dernièrement, le Directeur de la Poste est venu présenter la situation de l'agence Postale communale, peu rentable, mais sans pour autant émettre le souhait de sa fermeture. Il a plutôt été évoqué les possibilités de développer ce service de proximité en élargissant les plages horaires d'ouverture ou encore en diversifiant les produits : vente forfait téléphone, tablette... Cette prestation rapporte à la commune 12 000 €/an.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

**Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **De maintenir l'agence postale communale au sein des locaux de la mairie,**
- **D'approuver la convention présentée et d'autoriser le Maire à la signer.**

---

## **3) Projets 2024 : programmation de travaux,**

L'année budgétaire 2023 étant presque terminée, il y a lieu de s'interroger sur les investissements à prévoir afin de préparer le budget primitif 2024.

- Travaux en cours (reste à réaliser):
  - L'extension du restaurant scolaire,
  - Aménagement de la rue de la renaissance,
  - Maîtrise d'œuvre mairie,
  - L'effacement des réseaux,
- Travaux à programmer/prioriser pour 2024 :
  - Rénovation des salles à St Donatien,
  - Rénovation de la maison de la boulangerie,
  - Rénovation de l'ancienne périscolaire pour la MAM,
  - Démolition/démantèlement de la scierie,
  - Programme voirie,
  - Poursuivre l'accessibilité des ERP,
  -
- Les incertitudes :

- Acquisition de l'îlot Pineau avec la dépollution/démolition des garages.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les projets présentés ci-dessus,
- D'inscrire au BP 2024 les crédits suffisants pour leur réalisation.

#### 4) Modification des tarifs de la salle le clos du Don, St Donatien et instauration de tarifs de location du restaurant scolaire 2024,

Par délibération en date du 24 octobre 2023, le CM avait approuvé les nouveaux tarifs de la location de la salle le clos du Don pour 2024. Cependant, tenant compte de nouvelles demandes, il est proposé un tarif intermédiaire pour des associations qui souhaiteraient louer la salle uniquement le soir. Il y a lieu de préciser que toutes les associations de Conquereuil ont le droit de disposer 1 fois par an de la salle à titre gratuit.

		Commune	Hors Commune
10	Soirée associative (à partir de 18h): diffusion film, réunion, débat, verre de l'amitié (sans repas)...	120 €	200 €

Concernant l'espace St Donatien, il est proposé de ne louer, pour le moment, que la salle du haut puisque les deux salles du bas vont faire l'objet de travaux importants de rénovation. De ce fait, il y a lieu de modifier les tarifs actuels en retirant de la location les deux salles du bas.

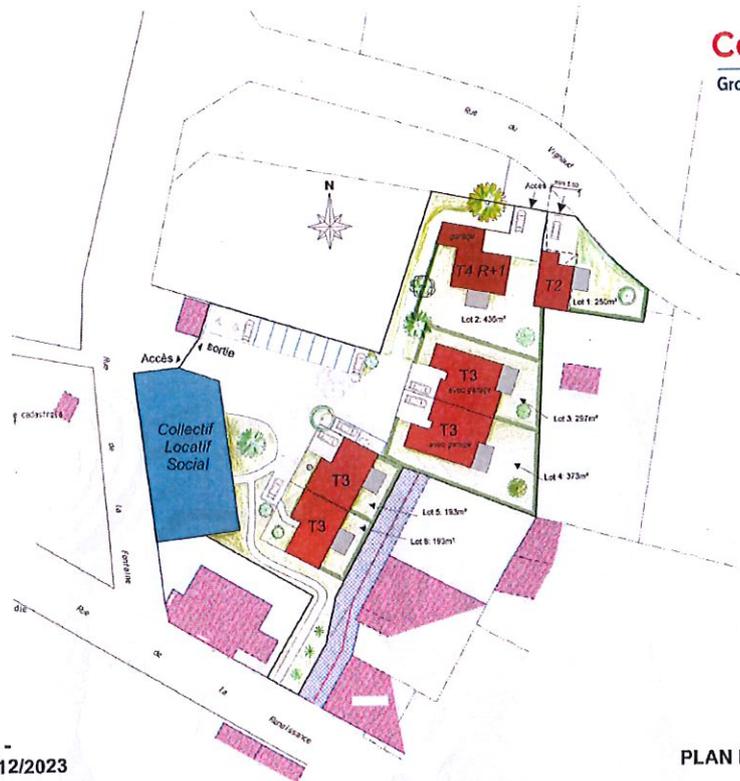
Concernant le restaurant scolaire, il avait décidé de ne plus louer cette salle durant la phase des travaux d'extension. Pour autant, M. le Maire propose de louer le restaurant scolaire uniquement pendant les vacances scolaires de telle sorte que le ménage puisse être réalisé de manière à ne pas perturber le service de restauration en semaine. Ceci permet de proposer aux administrés une salle intermédiaire disposant du matériel tel qu'un frigo et d'un four. Dans ce cas, il y a lieu d'attribuer des tarifs de location :

SALLES SAINT DONATIEN		
	Commune	Hors Commune
	2024	2024
Salle du haut 1		
Utilisation des salles par les associations	Gratuit	Gratuit
Utilisation des salles par des professionnels dispensant des séances payantes	32 €	32 €
Pot ou vin d'honneur organisé par un particulier (gratuit pour sépulture)	47 €	63 €

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs et les nouvelles conditions de location des salles communales,**

#### 5) Projet scierie : présentation du plan d'agencement et lancement de consultation pour la démolition/démantèlement,

Lors de la dernière réunion de la commission de la scierie, les membres ont pu soumettre à M. Rollet de Coop logis leurs observations concernant le plan d'agencement des logements proposé. Aussi, après plusieurs échanges, le projet ci-dessous a été retenu par la commission et donc soumis au conseil municipal.



CONQUEREUIL -  
Version 4 le 18/12/2023

PLAN DE MASSE - 1500

Dans le collectif, il est prévu 8 logements 6 T2 et 2 T3. Le programme porté par le bailleur social, LNH, vise à réaliser 10 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 3 PLA1) pour une surface de plancher de 601 m<sup>2</sup> au total, et le programme porté par COOP LOGIS, se compose de 4 logements en accession sociale pour une surface de plancher de 311 m<sup>2</sup> au total. L'emprise à détacher pour la construction de la totalité des logements est comprise entre 2 500 m<sup>2</sup> et 3000 m<sup>2</sup> (sous réserve de division par géomètre).

**Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le projet présenté (1 voix contre M. Lucien Chaussée) et autorise le Maire à poursuivre.**

#### **6) Informations et questions diverses.**

- Retour sur les vœux de la municipalité,
- Plantation des arbres dans le cadre du projet du CME « 1 naissance = 1 arbre » le samedi 27 janvier 2024 à 10h30.
- Commission mairie le 18/01 à 16h00
- Réunion avec les commerçants le 18/01 à 18h00

Le secrétaire de séance  
Philippe Vinouze



Le Maire  
Jacques Poulain

